



Doc. 13258
26 juin 2013

Manifestations et menaces pour la liberté de réunion, la liberté des médias et la liberté d'expression

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9.7, insérer le paragraphe suivant:

"à s'abstenir d'imposer des obstacles administratifs et organisationnels inutiles au travail des organisations de la société civile en leur infligeant des contrôles, des amendes et des sanctions. De tels excès contribuent à alimenter le mécontentement de la population et à intensifier encore les protestations populaires."

Déposé par:

ČIGĀNE Lolita, Lettonie, PPE/DC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
LĪBIŅA-EGNERE Inese, Lettonie, PPE/DC
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
REPS Mailis, Estonie, ADLE

1. 2013 - Troisième partie de session

